

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**Séance du 21 Décembre 2017**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2017/12/04**

Date de la convocation	12 / 12/ 2017
	<b><u>Votes : 26</u></b>
Présents : 19	Pour : 22
Absents : 01	Contre : 4
Représentés : 07	Abstention : 0

L'an deux mille dix sept et le vingt et un décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

**Etaient présents :** MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, DJUROVIC Aleksandra, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, ROYON Sophie, SEBASTIAN David, WEHRMEIJER Patricia.

**Etait absente :** Mme BORGNAT Géraldine,

**Procurations :**

- Mme AMMARI Hanane à Mme WEHRMEIJER Patricia
- Mme BOUISSON Mylène à Mr ALEIX Bertrand
- Mme L'HOTE Valérie à Mr JAM Thierry
- Mr ROIG José à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne
- Mme GUERIN Audrey à Mme ROYON Sophie
- Mme RICARD Christine à Mr ARNAUD Raymond

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20171221-2017-12-04-DE  
Date de télétransmission : 02/01/2018  
Date de réception préfecture : 02/01/2018

**Objet** : Commune de Paulhan /Association Tout pour la famille - Adoption d'un bail professionnel de droit commun

Monsieur le Maire rappelle que l'association de services d'aide à domicile « Tout pour la famille » recherche un local sur la commune.

A ce titre, il propose au conseil municipal de donner à bail le local constituant l'aile gauche de la salle des fêtes.

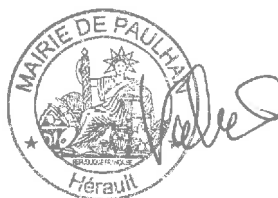
En conséquence, il convient d'adopter un bail professionnel de droit commun avec l'association « Tout pour la famille », qui fixe les conditions générales et particulières de cette location.

Le Conseil Municipal, par 22 voix Pour et 4 voix Contre,

- Décide d'approuver le bail professionnel de droit commun avec l'association « Tout pour la famille »,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**C. VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20171221-2017-12-04-DE  
Date de télétransmission : 02/01/2018  
Date de réception préfecture : 02/01/2018